



DÉCISION N°19-060 - PE/LM/EM

OBJET : DEMANDE DE SUPPRESSION DE L'ETABLISSEMENT MINI CRECHE MUNICIPALE SITUÉ AU 47, AVENUE MAZARIN A CHILLY-MAZARIN.

L'enregistrement de l'établissement MINI CRECHE MUNICIPALE au 47, avenue Mazarin à Chilly-Mazarin (91380) sous le numéro SIREN 21910161500165 n'étant plus valide pour cause d'inexistence de structure à cette adresse.

Le Maire de Chilly-Mazarin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° D182203-1 du 22 mars 2018 donnant au Maire délégation pour les matières visées en l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2121-1.,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la suppression de l'établissement MINI CRECHE CHATEAU au 47, avenue Mazarin à Chilly-Mazarin (91380) au numéro SIRET 21910161500165,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DÉCIDE de faire supprimer la dénomination de la MINI CRECHE MUNICIPALE située au 47, avenue Mazarin à Chilly-Mazarin (91380) afin de mettre à jour les enregistrements SIREN pour le compte de la ville de Chilly Mazarin.



Chilly-Mazarin, le 29 mai 2019

Le Maire,

Jean-Paul BENEYTOU